

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°18-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 10 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 25 février 2026

Affichage Mairie : jeudi 26 février 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, M. DREVET Jean-Nicolas

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme Janique BARBET donne pouvoir à M. Guy PERRIER, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à Mme TOURNIER Béatrice, Mme SANDRIN Laurence donne pouvoir à Mme PELISSIER Cécile, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Choix de l'offre d'acquisition de la gare de DOMMARTIN :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu la délibération n°89-2025 autorisant Mr le Maire à vendre la gare de DOMMARTIN et à procéder au lancement d'un appel à projets pour ce faire,

Vu la délibération n°90-2025 portant création d'une commission ad'hoc afin d'analyser les offres reçues dans le cadre de l'appel à projet,

Considérant la réunion du 23 février 2026 de la commission ad'hoc orientant son choix sur l'offre de Mr MUNTZER, via son entreprise RESEAU ENVIRONNEMENT. En effet, cette offre est la seule correspondant en tout point au cahier des charges de la commune. La commission a cependant souhaité permettre à Mr MUNTZER de faire une contreproposition en revalorisant le prix proposé.

Considérant la nouvelle proposition réévaluée de Mr MUNTZER,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir suivre l'avis de la commission ad'hoc en acceptant l'offre de Mr MUNTZER, entreprise RESEAU ENVIRONNEMENT, pour un montant de 45 000 € et selon les conditions de son offre qui précisément respectent le cahier des charges de la commune à savoir la préservation du caractère historique et culturel, la mise en valeur du bâti et de l'espace environnant, un style urbanistique en harmonie avec l'existant, le développement d'une activité porteuse et le respect de l'ordre public ainsi qu'une capacité financière à exécuter le projet.

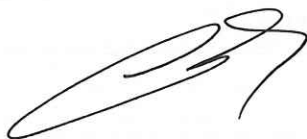
Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à la majorité,

- Accepte l'offre de Mr MUNTZER, entreprise RESEAU ENVIRONNEMENT, pour un montant de 45 000 € et selon les conditions de son offre qui précisément respectent le cahier des charges de la commune à savoir la préservation du caractère historique et culturel, la mise en valeur du bâti et de l'espace environnant, un style urbanistique en harmonie avec l'existant, le développement d'une activité porteuse et le respect de l'ordre public ainsi qu'une capacité financière à exécuter le projet.

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

